

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 26 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Croix-Chapeau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUFFET, Maire.

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 08  
Votants : 10

Date de Convocation : le 21 décembre 2022

Présents : M. Patrick BOUFFET, Mme Chantal BERNARD, M. Jean-Pierre JAMMET, Bertrand LIGNERON, M. Benjamin BAMBARA, M. Emmanuel ROUSSILLE, M. Jean-Paul RENARD, Mme Barbara POUPARD

Absents : Mme Sophie GREMILLON (pouvoir à Patrick BOUFFET), Mme Marie LAUDE, Mme Danielle VOGÉIN, M. Jean-François REFOURD Mme Sonia COLLOT (pouvoir à Chantal BERNARD) Mme Delphine DEROUAULT, M. Bastien GIOCANTI

Secrétaire de séance : M. Emmanuel ROUSSILLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du 28 novembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal et signe la dernière page.

**D 2022\_J\_01 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2023 EN MATIERE DE VOIRIE-AMENAGEMENT DE CARREFOURS ET PETITS AMENAGEMENTS DE SECURITE**

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux sécuritaires sur les rues de l'étoile et des champs situées à CROIX CHAPEAU pour permettre la sécurisation des usagers de la route.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux présenté par le Syndicat de la voirie (part aménagement des entrées et centre de bourg)

- Montant HT : 98 292.04 €
- Montant TTC : 117 950.45 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police pour 2023 pour l'aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité et autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**D 2022\_J\_02 – MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUE POUR LA TRANSFORMATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN MAISON DE SANTE**

La commune souhaite rénover son ancien presbytère (transformé en logements il y a quelques années) pour y installer des cabinets de médicaux et para-médicaux pour répondre aux besoins de sa population.

Une réflexion menée en fin d'année a permis de définir une liste de travaux permettant d'obtenir une

**1. Une transformation des logements en cabinets médicaux**

- ⇒ Curage des logements du rez-de-chaussée
- ⇒ remplacement de l'ensemble des ouvertures
- ⇒ cloisonnement et création des locaux nécessaires (bureaux, salles d'attentes, WC...)
- ⇒ installation d'un nouveau chauffage /rafraîchissement

**2. La rénovation de deux logements à l'étage**

- ⇒ Curage des logements du R+1
- ⇒ cloisonnement et création des locaux nécessaires (séjours, chambres, sanitaires, cuisine...)
- ⇒ installation d'un nouveau chauffage /rafraîchissement

**3. La requalification de l'ensemble des espaces**

- ⇒ peinture et réfection de l'électricité

**4. La transformation d'un garage en cabinet médical**

- ⇒ Raccordement aux réseaux (eaux, électricité, assainissement...)
- ⇒ peinture
- ⇒ cloisonnement et création des locaux nécessaires (bureau, sanitaire, salle d'attente)

Un budget prévisionnel a été estimé à 803.799€ HT soit 908.864€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'engager en tant que maître d'ouvrage, la construction d'une maison de santé pour un montant de 803.799€ HT soit 908.864€ TTC, de solliciter les financements auprès de l'Etat, de l'Europe, de la Région, du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention, de lancer la consultation afin de retenir un mandataire et autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution des contrats de mandat, de maîtrise d'œuvre et des différents intervenants nécessaires à la réalisation de cette opération

## **D 2022\_J\_03 – RUE DE LA GROSSE PIERRE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (ADP)**

Sur rapport de Monsieur Le Maire,

Vu la convention en date du 13 mai 2022, M. le Maire rappelle que la commune de Croix-Chapeau a confié des missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie pour l'aménagement de la rue de la Grosse Pierre et du chemin du Ponant.

Vu l'avant-projet définitif présenté par le Syndicat de Voirie, concernant l'aménagement la rue de la Grosse Pierre

Vu l'évaluation du coût des travaux s'élevant à 116 148.31 HT- 139 377.97 TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider cet Avant-Projet Définitif, cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des travaux et le mandat pour déposer la déclaration de travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider l'avant-projet définitif.

## **D 2022\_J\_04-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL « GRANDES PRIORITES » 2022**

Monsieur le Maire rappelle que par convention en date du 13 Juin 2022, la Commune de CROIX CHAPEAU a confié des missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie pour **l'aménagement de la Rue de la grosse pierre et du chemin du ponant.**

Les différentes études de conception ont été réalisées et ont permis d'obtenir un chiffrage définitif de l'aménagement sus visé de 116 148.31 € HT.

Ces travaux se distinguent par :

- ✓ L'aménagement de centre de bourg hors cheminements doux : 55 129.65 € HT
- ✓ La réalisation de cheminements doux : 50 235.76 € HT
- ✓ L'aménagement de parking : 10 782.90 € HT

Les travaux souhaités comprenant l'aménagement du centre Bourg y compris cheminements doux permettraient de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Egalement, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) sur les travaux de cheminements doux au titre de la thématique de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, pourrait être sollicitée.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer les dossiers de subventions

Plan de financement :

ORGANISMES	MONTANT HT subventionnable	Pourcentage subvention	Montant subvention
Aménagement Centre-Bourg ETAT-DETR	60 921.79 €	30 %	18 276.54 €
Cheminement doux ETAT-DETR	55 436.43 €	30%	16 630.93 €
ETAT-DSIL	50 863.40 €	18 %	24 946.39 €
<b>TOTAL aides publiques sollicitées</b>			<b>59 853.86 €</b>
<b>Autofinancement</b>			<b>56 294.45 €</b>

Le solde de 56294.45 € HT - € TTC sera financé sur fonds propre de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter les subventions DETR et DSIL auprès des services de l'Etat.

## **D 2022\_J\_05 – TARIFS COMMUNAUX 2023**

Sur rapport de Monsieur Le Maire,

SERVICES	TARIFS 2022	TARIFS 2023
<b>CIMETIERE</b>		
Concession trentenaire	75 €	75 €
Concession cinquantenaire	100 €	100 €

Colombarium 5 ans	175 €	175 €
Columbarium 10 ans	300 €	300 €
Columbarium 30 ans	850 €	850 €
<b>LOCATION SALLE SOCIO-CULTURELLE</b>		
Habitants de la commune Week-end	170 €	200 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	60 €	70 €
Associations communales 3 premières locations	gratuit	gratuit
Associations communales au-delà 3 locations	170 €	200 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	60 €	70 €
Habitants hors communes Week-end	500 €	550 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	60 €	70 €
Associations hors communes	500 €	550 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	60 €	70 €
Caution	300 €	300 €
<b>LOCATION SALLE AUNIS</b>		
Habitants de la commune Week-end	100 €	120 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	30 €	40 €
Associations communales 3 premières locations	gratuit	gratuit
Associations communales au-delà 3 locations	100 €	120 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	30 €	40 €
Habitants hors communes	220 €	270 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	30 €	40 €
Associations hors communes	220 €	270 €
Forfait chauffage (15/10 au 15/04)	30 €	40 €
Caution	200 €	200 €
<b>SEANCES CINEMA</b>		
Plein-tarif	6.00 €	6,00
Moins de 18 ans	4.50 €	5,50
Groupe	3,50 €	3,50
<b>SEANCES THEATRE</b>		
Adultes	6.00 €	6,00
Moins de 12 ans	3.00 €	3,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus.

#### **D 2022\_J\_06 – DECISION MODIFICATIVE N°7**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;  
 VU la délibération municipale n° 2022\_C\_05 du 24 mars 2022 relatif au vote du budget primitif communal pour l'exercice 2022 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,  
 Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°6 au budget communal pour l'exercice 2022 telle que détaillée comme suit :

**Objets : REAJUSTEMENT DES ARTICLES EN INVESTISSEMENT**

Commune de Croix-Chapeau séance du 28 novembre 2022

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	509.64		
2152 (21) : installations de voirie	-509.64		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## QUESTIONS DIVERSES :

➤ Neant

La séance est levée à 20h30

## SIGNATURE :

M. Patrick BOUFFET, Maire	M. Emmanuel ROUSSILLE, Secrétaire de séance
---------------------------	---

## Ordre du jour :

Approbation du conseil municipal du 28 novembre 2022

Décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Demande de subvention départementale au titre des Amendes de police en matière de voirie - aménagement de carrefour et petits aménagements de sécurité
2. Mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la transformation d'un bâtiment communal en maison de santé
3. Approbation de l'avant-projet définitif : rue de la Grosse Pierre et Chemin du Ponant
4. Approbation du plan de financement : Aménagement rue de la Grosse Pierre et Chemin du Ponant
5. Modification des tarifs communaux
6. Décisions modificatives N°7
7. Questions diverses